



ARRETE N° 81/2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le Code de la Route,

CONSIDERANT :

- L'intervention de l'entreprise SOCASTO dans le cadre de la construction de l'atelier communal situé Allée des Terres du Sud,
- La nécessité de prendre des mesures spécifiques pour garantir la sécurité des piétons.

ARRETE

Art. 1 : Les règles de circulation et de stationnement sur le territoire de la Commune de Niederhausbergen sont modifiées comme suit du **18 septembre 2023 au 31 décembre 2023**, du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30,

Allée des Terres du Sud

- Le stationnement est autorisé pour la société SOCASTO sur les places de stationnement au droit de l'Espace Nieder',
- Le stationnement et l'arrêt d'autres véhicules pouvant gêner ces travaux est interdit,
- Le trottoir situé devant l'Espace Nieder' est interdit à la circulation piétonne,
- Les piétons sont déviés par le cheminement doux situé entre l'enceinte du terrain de football et l'Espace Nieder'.

Art. 2 : Les agents de la commune se chargent de mettre en place la signalisation afférente.

Art. 3 : Une dérogation concernant le stationnement sera accordée aux véhicules communaux et à tous les véhicules de police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, ambulance, véhicules d'urgences EDF/GDF/SDEA, véhicules d'intervention de l'Eurométropole de Strasbourg.

Art. 4 : Le détenteur de l'autorisation doit veiller à la propreté de la voie publique et procéder à son nettoyage. Toute dégradation causée au domaine public sera réfectionnée par les services compétents, aux frais du détenteur de l'autorisation.

Art. 5 : Le présent arrêté peut être contesté par un recours administratif ou contentieux dans un délai de 2 mois à partir de sa publication.

Art. 6 : Cet arrêté sera transmis pour copie à :

- Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers – Centre Ouest,
- La société SOCASTO.

Fait à Niederhausbergen,
Le 18 septembre 2023

Le Maire,



Jean Luc HERZOG